

Fiche descriptive à destination de l'employeur et des tiers financeurs

Financer son projet culturel

En mode Présentiel

Maîtriser la méthodologie de montage de projets culturels et les techniques de recherche de financements publics.

PUBLIC CONCERNÉ

Administrateurs et responsables de structures associatives ou de collectivités territoriales en charge du montage de projets culturels.

OBJECTIFS

- Savoir structurer leurs projets culturels
- Être capable d'identifier et évaluer les potentialités de cofinancement et les motivations des différents interlocuteurs
- Savoir solliciter un cofinancement
- Savoir rédiger un dossier de demande de subvention

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

CONTENU

La traduction du projet culturel en plan d'organisation (opportunité thématique de l'action et du support par rapport aux contraintes de l'environnement, se poser les bonnes questions)

- Le phasage : conceptualisation ; conception ; réalisation-fabrication (accès aux publics) ; accompagnement

Distinction entre objectifs et moyens

- La recherche de l'éligibilité du projet
- La confrontation avec les contraintes extérieures :
 - la contrainte réglementaire
 - la contrainte financière
- L'action culturelle : secteur marchand ou secteur non marchand ?
- La subvention (définition, natures, typologies, limites, conditions d'attribution et de versement)
- La recherche des capacités de cofinancement interne et externe de la structure porteuse du projet culturel

La faisabilité conjoncturelle du projet culturel par rapport aux institutions, aux publics, aux partenaires et à leurs motivations

- Rappel du principe du financement croisé
- Les cofinancements issus du secteur public : connaissance des acteurs opérationnels de la Culture (collectivités publiques, etc)
- Les cofinancements issus du secteur privé : principes et diversité
- Connaissance des décideurs (élus et cadres territoriaux, motivations et contraintes)
- Les procédures d'évaluation des demandes de subventions
- À chaque public son financement potentiel, ses motivations, son évolution

Techniques de rédaction du dossier de demande de cofinancements

Financer son projet culturel *suite*

- Les différents types de dossiers : les dossiers de demande ; le dossier intermédiaire ; le dossier de conclusion
- Rédaction d'un dossier type avec le groupe : l'argumentaire ; le budget ; les courriers d'accompagnement (dépôt, demande de versement des subventions - phase 1, 2 et 3)

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

Philippe BARTHELEMY

Accompagne des structures culturelles dans la mise en place de leur stratégie de recherche de financements (mécénat, subventions nationales et européennes) et dispense son enseignement aux étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis 2003, ainsi qu'aux professionnels de la culture depuis une vingtaine d'années à travers toute la France et avec ARTES depuis sa création. Concepteur de manifestations culturelles, ses projets ont été plusieurs fois sélectionnés et soutenus par l'Union Européenne dans le cadre du Programme CULTURE.

Ancien directeur de services culturels de collectivités locales, il a été directeur de plusieurs associations gestionnaires d'équipements culturels.

Il est le fondateur de l'AEMC (Agence Européenne du Management Culturel) dont il est le principal consultant et intervenant. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles méthodologiques consacrés aux financements culturels (dernières publications) :

- VALORISER ET ANIMER LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ - GUIDE MÉTHODOLOGIQUE. (2018) Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13: 978-2-8186-1486-0
- MÉCÉNAT CULTUREL, PARRAINAGE ET CROWDFUNDING - 2^e édition. (2018) - Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 :978-2-8186-1038-1
- FINANCER SON PROJET CULTUREL - 4^e édition. (2018) - Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, EAN13 : 978-2-8186-0984-2
- MOBILISER LE MECENAT CULTUREL. (2011) Collection Dossiers d'Experts, Territorial Editions, ISBN13 : 978-2-8186-0186-0
- Contributions à DIRIGER UN SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES, Collection Les Classeurs de la Lettre du Cadre Territorial, Territorial Éditions, ISBN13 :978-2-35295-010-3

La direction pédagogique est assurée par Cyrille BUREAU Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques illustrés d'exemples concrets, échanges d'expériences et analyse de cas concrets proposés par le formateur.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Financer son projet culturel *suite*

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de fin de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 14 participants maximum.

Durée : 4 jours (28 heures)

La prochaine édition de ce module débutera le : 19 octobre 2020

Tarif public FAZHAN : 2 080 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique ARTES - Destiné aux personnes physiques, aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants : 1 240 euros, net de taxes, par participant

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % (taux de réponses 0% - mesuré à partir du 1/9/2020)

Cette formation fait partie de la famille thématique Développement de projet culturel ([lien cliquable](#))

Formacode :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

